

***Intervention au congrès du SNRL de Marie-Laure Denis,  
Conseiller  
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
Juin 2005***

Je suis particulièrement heureuse de participer au congrès du SNRL et je remercie son président Emmanuel Boutterin de m'y avoir invité. J'attache beaucoup d'importance aux rencontres avec les représentants des radios, notamment avec les opérateurs associatifs, et ce d'autant plus que le domaine de la radio connaît une actualité -modifications du cadre juridique, réflexions du CSA au sein du groupe FM 2006 dans la perspective des appels dits généraux, radio numérique.- sur laquelle il me paraît indispensable d'échanger ici.

Les radios associatives occupent une place essentielle dans le paysage radiophonique par la mission de communication sociale de proximité qui est la leur et que la loi a voulu encadrer et protéger. Les radios de catégorie A représentent aujourd'hui la moitié des opérateurs et le Conseil est très attaché à ce qu'elles continuent de participer au développement et aux évolutions de la radio.

Entre 2006 et 2008, près de 60% des autorisations portant sur 1616 fréquences viendront à échéance et le Conseil devra en conséquence organiser des appels aux candidatures, CTR par CTR. Cette perspective a amené le Conseil à réfléchir sur les possibilités qui existeraient pour améliorer le spectre, aujourd'hui saturé. Cette réflexion a mobilisé le groupe de travail FM 2006, créé au sein du CSA et présidé par Philippe Levrier. Compte tenu des enjeux socio- culturels, mais aussi techniques, il était indispensable d'associer les opérateurs à cette réflexion. Le Conseil a donc lancé une consultation publique, invitant les acteurs à apporter leurs contributions. Une synthèse des réponses reçues a été publiée sur le site Internet du CSA. Des réunions sont d'ores et déjà organisées avec les contributeurs pour évoquer avec eux les aspects tant techniques qu'administratifs dans la perspective des appels dits généraux.

L'approche de cette échéance n'a pas manqué de susciter, chez certains, des prises de position avec une demande de remise à plat de la bande FM ou l'instauration d'un droit à disposer d'une autorisation nationale, chez d'autres, des inquiétudes.

L'occasion m'est ici donnée de réaffirmer qu'il n'est pas question pour le Conseil de créer un « Big Bang » de la bande FM pour reprendre une expression entendue. Le Conseil n'entend pas souscrire à un projet où l'amélioration du spectre se ferait en faveur des uns et au détriment des autres. L'objectif du Conseil est bien de préserver le pluralisme du paysage radiophonique avec les différents formats et modèles économiques qui en font sa richesse.

Mais il faut être conscient que la marge de manœuvre pour optimiser la bande FM et dégager de nouvelles fréquences est étroite. C'est la raison pour laquelle le Conseil réfléchit aussi au développement de la radio numérique pour laquelle le législateur a prévu en juillet 2004 un cadre juridique adapté et incitatif.

Là aussi, le Conseil a souhaité associer les acteurs à sa réflexion et a lancé le 22 avril une consultation publique pour recueillir leurs avis. Plusieurs scénarios de développement sont en effet possibles, notamment sur le plan technique et une concertation s'impose pour aboutir à une mise en place constructive et efficace de ce nouveau support, apte à répondre aux attentes du public par les qualités qu'il présente.

En conclusion, je souhaite insister sur la volonté du Conseil qui est d'enrichir et de diversifier le paysage radiophonique dans l'intérêt général qui fonde l'action du Conseil et sans bouleverser un équilibre auquel les auditeurs sont attachés. Les radios associatives ont pleinement un rôle à jouer dans ces évolutions.